

DOSSIER D'AGRÉMENT SANITAIRE

PRÉSENTATION :

Le dossier d'agrément sanitaire est une obligation pour tous les établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animal. (Arrêté du 06 juin 2006 et arrêté du 27 avril 2007).

La société AQCF se propose d'élaborer avec chaque professionnel ce dossier en identifiant les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions :

- ✓ Application des bonnes pratiques d'hygiène,
- ✓ Rédaction et mise en place de l'H.A.C.C.P.,
- ✓ Rédaction du plan de maîtrise sanitaire (PMS),
- ✓ Rédaction et mise en place des procédures de travail,
- ✓ Gestion des non-conformités,
- ✓ Mise en place d'un système de traçabilité,
- ✓ La formation du personnel.

NOS SOLUTIONS :

Nous proposons un accompagnement sur mesure pour l'élaboration, la rédaction et la mise en place de votre dossier d'agrément sanitaire.

Nous proposons un suivi sur une période d'au moins 6 mois pour faire en sorte que votre dossier soit jugé recevable par les services vétérinaires.

OBJECTIFS :

Élaborer, rédiger, mettre en place ou réactualiser votre dossier d'agrément sanitaire.

CLIENTÈLE :

Métiers de bouche, TPE/TPI, PME/PMI, industries agroalimentaires, restauration collective et commerciale.

DURÉE :

À déterminer selon vos activités



Tel : 03.44.52.15.46



info@aqcf.eu